

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7761

présenté par
M. Corbière

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous refusons qu'il y ait un chapitre VIII rédigé comme vous le proposez dans le code de la sécurité sociale. Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.